

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

A CAMPUS – Domaine de Morfondé

04 Juillet 2026

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Mmes Ilhame ATILLAH, Christine AUBERE, Lucie BLANCAL, Vanessa CHATRY, Ghislaine YESLI KERRAD

MM. Philippe COUCHOUX, Toufik MOUKRIM, Daniel VIARD,

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Ahmed HADEF (Président du District de la SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Idriss TRAORE (Président du District du VAL-D'OISE)

Assistent :

Madame Florence DUC (Directrice Générale Adjointe)

Messieurs Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Julien GOUT (Directeur Technique Régional), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint)

Absents :

MM. Bernard COMMENT (excusé), Bruno FOUCHET (excusé), Namori KEITA (excusé), Robert MENDY (excusé), Brice PARINET LE TELLIER (excusé), Rosan ROYAN (excusé), Simon VEISSIERE (excusé)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DU 08 JUIN 2026

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 08 juin 2026.

INFORMATION SUR LA VIE DE LA LIGUE

Informations générales

* Retour sur la réunion du 19 juin 2026 « Prévention et Lutte contre les violences lors des rencontres de Football »

Le Président revient sur la réunion sur la « Prévention et Lutte contre les violences lors des rencontres de Football », qui a été organisée le 19 juin dernier au siège de la Région.

Après une présentation d'un état des lieux, chiffres à l'appui, de la situation sur nos compétitions régionales, un long temps d'échanges a permis de recueillir les témoignages des clubs (70 clubs étaient présents) qui ont livré leurs préoccupations et leurs difficultés.

La Ligue va adresser un questionnaire pour identifier quels sont les besoins des clubs en termes d'amélioration de leurs installations sportives, étant observé que la Région a pour objectif d'accompagner financièrement des projets visant à améliorer la sécurisation des stades.

* Réunion de rentrée des clubs des Championnats Libres Seniors et U18 de R1

Comme mentionné dans le calendrier général, la traditionnelle réunion de rentrée des clubs des Championnats Libres Seniors et U18 de R1, organisée dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, aura lieu le vendredi 28 août 2026 au siège de la Ligue.

* Réunion des clubs des Championnats Futsal de R1 (Seniors Masculins et Féminins et U18)

Une réunion de rentrée avec les clubs des Championnats de R1 Futsal Senior Masculin, Féminin et U18 sera programmée en début de saison 2026/2027, sur le même modèle que la réunion des clubs des Championnats Libres Seniors et U18 de R1 (Présidents / Entraîneurs / Arbitres).

* Réunion des alternances

La réunion annuelle Ligue – Districts sur les alternances se déroulera le vendredi 10 juillet prochain à 10h00 en visioconférence.

* Retour sur la dernière réunion Président de Ligue – Présidents de District

Le Président revient sur la dernière réunion « Président de Ligue – Présidents de Districts » qui s'est déroulée le 26 juin 2026 au siège de la Ligue.

Figuraient à l'ordre du jour de cette réunion :

- Point sur la collaboration entre les Equipes Techniques Ligue & Districts
- Présentation du cahier des charges de l'organisation départementale des Challenges Régionaux U9 Foot à 5 et U11.
- Présentation de l'évolution du Critérium Régional U12
- Echange sur les demandes de dérogations formulées par les Districts 75 et 95

* Projet d'évolution du Critérium Régional U12

Le Comité,

Pris connaissance du projet d'évolution du Critérium Régional U12, lequel prévoit la réduction du nombre d'équipes retenues, la mise en place d'un critère unique de choix des clubs basé exclusivement sur les résultats sportifs (classement de l'équipe U14 du club), et une évolution du format de pratique (avec le passage au foot à 10),

Vu les précisions du Directeur Technique Régional,

Entérine à l'unanimité le projet présenté.

Date d'application : saison 2027/2028.

(Cf. Annexe)

* Finale Régionale du Challenge U11 pour la saison 2025/2026

Initialement programmée le samedi 20 juin sur les installations de l'ES TRAPPES, la Finale Régionale du Challenge U11 n'a pas pu avoir lieu à la date prévue en raison de la canicule.

Le Président demande à l'Equipe Technique Régionale d'étudier, en lien avec l'ES TRAPPES, la possibilité d'organiser ce rassemblement sur le début de la saison 2026/2027, ce que le Comité approuve.

* Présentation des travaux du groupe de travail « Formation et développement du Football Féminin »

C. DEVILLE-CAVELLIN présente dans le détail les réflexions du groupe de travail « Formation et développement du Football Féminin », lesquelles réflexions portent sur la formation des joueuses, la formation des éducatrices, et l'offre de pratique.

* Propositions du groupe de travail « Appel à projets Districts »

Il est préalablement rappelé que dans le cadre de la redistribution d'une partie de l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2025, les Districts devaient présenter des actions sur un ou plusieurs axes définis par la Ligue (et préalablement discuté avec les Présidents de District) :

- Le développement du Football d'Animation
- Solidarité Clubs
- La mise en œuvre d'un Label Club Citoyen
- Le recrutement et la fidélisation des officiels

Daniel VIARD présente les conclusions du groupe de travail « Appel à projets Districts », lequel a, lors de sa réunion du 18 juin dernier, étudié les dossiers déposés par les Districts.

Il communique ensuite la proposition de subvention aux Districts arrêtée par le groupe de travail, laquelle proposition est approuvée par le Comité :

- District PARISIEN : 17 590 €
- District de la SEINE-ET-MARNE : 27 000 €
- District des YVELINES : 29 025 €
- District de l'ESSONNE : 18 100 €
- District des HAUTS-DE-SEINE : 23 900 €
- District de la SEINE-SAINT-DENIS : 22 500 €
- District du VAL-DE-MARNE : 19 650 €
- District du VAL-D'OISE : 29 231 €

* 1^{ère} quote-part licences : état des paiements

Le Comité prend connaissance de l'état des paiements de l'appel à cotisation au titre de la 1^{ère} quote-part licences, lequel a été adressé aux clubs le 09 juin dernier, étant rappelé que conformément au Règlement Financier, les clubs avaient jusqu'au 30 juin dernier pour régler la somme due.

* Signalement du FC BOURG LA REINE

Le Comité prend connaissance du signalement adressé par le FC BOURG LA REINE à la Cellule Signal-sports du ministère concernant le comportement présumé d'un de ses joueurs, et de la réponse apportée par ladite Cellule (laquelle s'est déclarée incompétente pour traiter ce signalement).

* Délégués F.F.F. : candidatures 2026/2027

Sur proposition de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués, le Comité propose à la F.F.F. les délégués de la Ligue suivants pour intégrer l'effectif des délégués nationaux pour la saison 2026/2027 :

- . Mme Marie-Laure BORNE (n°FFF : 9603152889)
- . M. Jean-Pierre FORGARD (n°FFF : 2339977149)
- . M. Pierre-Jean CRIES (n°FFF : 380532471)
- . M. Christian MOUZARD (n°FFF : 2339995796)
- . M. Abdel Hafed HEBBADJ (n°FFF : 2378060738)
- . M. Alain BUITRON (n°FFF : 2338165128)

* Les Plannings prévisionnels d'activité 2026-2027

Planning prévisionnel des réunions de Comité de Direction

Le Comité prend connaissance du planning prévisionnel de ses réunions plénières pour la saison 2026/2027, lequel a été construit sur les mêmes bases que les saisons précédentes

en tenant compte de la date de l'Assemblée Générale Annuelle de la Ligue (le 19 décembre 2026).

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

Planning prévisionnel des actions de l'Equipe Technique Régionale

Le Comité approuve, sous réserve de validation budgétaire, le planning prévisionnel des actions techniques pour la saison 2026/2027 dans les domaines suivants :

- . Les réunions de coordination technique ;
- . Le parcours d'excellence sportive (détectations et sélections) ;
- . La formation initiale et continue des éducateurs ;
- . Le développement et l'animation des pratiques.

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

(Cf. annexe)

Planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Le Comité approuve, sous réserve de validation budgétaire, le planning prévisionnel des actions de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027 dans les domaines suivants :

- . Les réunions des Commissions de l'Arbitrage ;
- . La formation continue des arbitres et des formateurs ;
- . L'organisation des tests physiques des arbitres de Ligue ;
- . Les F.I.A. régionalisées (Futsal et 100% féminine).

Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

(Cf. annexe)

* Situation de M. Bruno FOUCHET, Président Délégué de la Ligue

Le Comité,

Rappelé que M. Bruno FOUCHET figurait en 2^{ème} position sur la liste « L'EQUIPE – LE CLUB AU CENTRE DU JEU » conduite par Jamel SANDJAK, élue par l'Assemblée Générale de la Ligue du 05.10.2024 dans le cadre de l'élection des membres du Comité de Direction pour la mandature 2024 – 2028,

Vu les absences répétées de M. Bruno FOUCHET aux réunions plénières du Comité de Direction, l'intéressé ayant été absent lors de 12 réunions consécutives - *en présentiel, en visioconférence ou par voie électronique* – sur la période du 02.06.2025 au 23.03.2026, puis lors de 4 réunions consécutives sur la période du 04.05.2026 au 04.07.2026, ces deux périodes étant entrecoupée d'une participation de l'intéressé à une réunion du Comité par voie électronique (le 21.04.2026),

Vu l'absence d'indications quant au(x) motif(s) de ces absences (à l'exception de son absence lors de la réunion du 23.03.2026),

Vu l'article 25.4 des Statuts de la L.P.I.F.F. selon lequel : « *Tout membre du Comité de Direction qui a, sans excuse valable, manqué à trois séances consécutives du Comité, perd sa qualité de membre du Comité.* »,

Par ces motifs,

Conformément à l'article 25.4 des Statuts de la L.P.I.F.F., et après constat de l'absence non justifiée à 12 réunions consécutives du Comité de Direction sur une première période puis à 4 réunions consécutives sur une autre période, il est pris acte de la perte de la qualité de membre du Comité de Direction de M. Bruno FOUCHET à compter du 04.07.2026.

* Situation de M. Bernard COMMENT, membre du Comité de Direction de la Ligue

Le Comité,

Rappelé que M. Bernard COMMENT figurait sur la liste « L'EQUIPE – LE CLUB AU CENTRE DU JEU », conduite par Jamel SANDJAK, élue par l'Assemblée Générale de la Ligue du 05.10.2024 dans le cadre de l'élection des membres du Comité de Direction pour la mandature 2024 – 2028,

Vu les absences répétées de M. Bernard COMMENT à 3 réunions plénières consécutives du Comité de Direction (en ce compris la présente réunion),

Vu l'absence d'indications quant au(x) motif(s) de ces dernières absences,

Vu l'article 25.4 des Statuts de la L.P.I.F.F. selon lequel : « *Tout membre du Comité de Direction qui a, sans excuse valable, manqué à trois séances consécutives du Comité, perd sa qualité de membre du Comité.* »,

Par ces motifs,

Conformément à l'article 25.4 des Statuts de la L.P.I.F.F., et après constat de l'absence non justifiée à 3 réunions consécutives du Comité de Direction, il est pris acte de la perte de la qualité de membre du Comité de Direction de M. Bernard COMMENT à compter du 04.07.2026.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliations pour 2026/2027

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres

. UNION SPORTIVE DE JUILLY (77)

. AJEP (ASSOCIATION DES JEUNES ESPOIRS DE PIERREFITTE) 93

. EAUBONNE FOOTBALL CLUB (95) – *Reprise du dossier suite réunion du 29.06.2026*

Club Futsal

. DIABLOTS UNITED (95)

. AGIR JEUNESSE CITOYENNETE (93)

. RACING CLUB D'EAUBONNE (95) – *Reprise du dossier suite réunion du 29.06.2026*

- Demandes d'inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par le club suivant,

Prononce son inactivité dans les catégories mentionnées ci-dessous :

Club Libre

. 525 514 - TRIEL A.C. (78) - *Catégories U15 F et U14 F*

- Cessation définitive d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

Club Futsal

. 563 679 – CITE SPORT ET CULTURE (93)

* Demandes de carte d'arbitre honoraire pour 2026/2027

Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2026/2027 aux personnes suivantes :

. M. Franck BERTHO (n°FFF: 2358014937)

. M. Jean-Claude CHARLES (n°FFF: 2399800700)

. M. Michel BODINEAU (n°FFF: 2399800444)

. M. Eugène LOPEZ (n°FFF : 2399800161)

. M. Jean-Luc LECLERC (n°FFF : 2378050022)

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Coordination ETR et réunions diverses

. 11/06 : Tournois Régional des Sections Sportives Scolaires.

. 26/06 : ETR Elargie et expérimentation de l'organisation CFI U6U9 « In Situ ».

* La Formation des éducateurs

- Formations fédérales dans les Districts

➞ **District 75 :**

- Certification CFI U6U9 :
 - Juin 2026 : 17 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - Juin 2026 : 16 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - Juin 2026 : 29 inscrits
- Certification CFI Senior :
 - Juin 2026 : 14 inscrits

➞ **District 77 :**

- Certification CFI U6U9 :
 - Juin 2026 : 11 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - Juin 2026 : 17 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - Juin 2026 : 19 inscrits
- Certification CFI Senior :
 - Juin 2026 : 4 inscrits

➞ **District 78 :**

- Certification CFI U6U9 :
 - Juin 2026 : 9 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - Juin 2026 : 11 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - Juin 2026 : 8 inscrits
- Certification CFI Senior :
 - Juin 2026 : 5 inscrits

➞ **District 91 :**

- Certification CFI U6U9 :
 - Juin 2026 : 9 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - Juin 2026 : 5 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - Juin 2026 : 10 inscrits
- Certification CFI Senior :
 - Juin 2026 : 1 inscrit

➞ **District 92 :**

- Certification CFI U6U9 :
 - Juin 2026 : 25 inscrits

- Certification CFI U10U13 :
 - Juin 2026 : 11 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - Juin 2026 : 9 inscrits
- Certification CFI Senior :
 - Juin 2026 : 7 inscrits

➡ **District 93 :**

- Certification CFI U6U9 :
 - Juin 2026 : 15 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - Mai 2026 : 16 inscrits

➡ **District 94 :**

- Certification CFI U6U9 :
 - Juin 2026 : 4 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - Juin 2026 : 6 inscrits
- Certification CFI Senior :
 - Juin 2026 : 4 inscrits

➡ **District 95 :**

- Certification CFI U6U9 :
 - Juin 2026 : 6 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
 - Juin 2026 : 16 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
 - Juin 2026 : 19 inscrits
- Certification CFI Senior :
 - Juin 2026 : 3 inscrits

Total certifications : 29 - Total stagiaires : 326 stagiaires

- Formations professionnelle Ligue

BMF Apprentissage

- Promotion 1, 2 et 3
 - Methode REX : 59 candidats

VAE BMF et BEF

- Entretiens VAE le 10 juin 2026 : 6 candidats
- Entretiens VAE le 15 juin 2026 : 3 candidats
- Entretiens VAE le 1er juillet 2026 : 2 candidats

Formation Professionnelle Continue

- FPC n°13 : 25 et 26 Juin 2026.
 - Directeur Technique de club
 - 28 stagiaires

Rattrapage TFP

- BEF : 13 juin 2026 : 7 candidats
- BMF : 13 juin 2026 : 7 candidats
- BMF app : 13 juin 2026 : 19 candidats

- Formations fédérales Ligue

Diplôme Fédéral Resp. Ecole de Football

- Promotion 2
 - Certification Juin 2026
 - 18 stagiaires

Diplôme Fédéral Coach Jeunes

- Promotion 2
 - Certification Juin 2026
 - 32 stagiaires

Certificat Fédéral d'Initiateur

* Certification CFI Futsal

- Juin 2026 : 22 candidats

* Certification CFI GB

- Juin 2026 : 17 candidats

* Certification CEGB 1

- Juin 2026 : 11 candidats

* Certification CFI Préparation physique

- Juin 2026 : 14 candidats

* **Projet de Performance Fédéral**

- Actions Départementales

Catégorie U12 Garçons

Objectif : Concours INF 26/27 et Sélections départementales U14G 2027-2028

17 juin 2026 et 24 juin 2026 : Rassemblements Départementaux Centre de Perfectionnement de Suivi U12G n°2.

⇒ Clubs ciblés : *Equipes A de tous les clubs du département hors clubs engagés en Criterium Regional U13.*

➡ **District 75 :**

- 100 joueurs observés / 8 clubs représentés le 17/06 et report du 24/06 au 2/09 (Canicule)

➡ **District 77 :**

- 72 joueurs observés / 6 clubs représentés

➡ **District 78 :**

- 135 Joueurs observés / 12 clubs représentés le 17/06 et report du 24/06 au 2/09 (Canicule)

➡ **District 91 :**

- 158 joueurs observés / 15 clubs représentés le 17/06 et report du 24/06 au 2/09 (Canicule)

➡ **District 92 :**

- 69 joueurs observés / 7 clubs représentés le 17/06 et report du 24/06 au 2/09 (Canicule)

➡ **District 93 :**

- 142 joueurs observés / 14 clubs représentés le 17/06 et report du 24/06 au 2/09 (Canicule)

➡ **District 94 :**

- 82 joueurs / 7 clubs représentés le 17/06 et report du 24/06 au 2/09 (Canicule)

⇒ 758 joueurs / 69 clubs représentés

Catégorie U14 Garçons

Objectif : Sélections départementales U15G 2026-2027

10 juin 2026 : Rassemblements Départementaux Centre de Perfectionnement de Suivi U14G n°2.

⇒ *Clubs ciblés : 15 meilleurs joueurs au poste issus du Rassemblement Départemental Centre de Perfectionnement de Suivi U14G n°1 du 8 avril 2026 + 30 joueurs au poste issus du parcours PPF U14 hors joueurs ayant pris part à au moins un match de Sélection Régionale.*

➡ **District 75 :**

- 45 joueurs observés / 12 clubs représentés

➡ **District 77 :**

- 51 joueurs observés / 12 clubs représentés

➡ **District 78 :**

- 62 joueurs observés / 17 clubs représentés

➡ **District 91 :**

- 32 joueurs observés / 12 clubs représentés

➡ **District 92 :**

- 46 joueurs observés / 12 clubs représentés

➡ **District 93 :**

- 60 joueurs observés / 14 clubs représentés

➡ **District 94 :**

- 56 joueurs / 10 clubs représentés

⇒ 352 joueurs / 89 clubs représentés

- Actions Régionales

Football Catégorie U13 Filles

Objectif : Sélection Régionale U14F 2026-2027

17 juin 2026 : Stage de suivi U13F

⇒ 41 joueuses convoquées / 29 clubs représentés

Football Catégorie U13 Garçons

Objectif : Sélection Régionale U14G 2026-2027

26 juin 2026 : Stage de suivi U13G

⇒ 83 joueurs convoquées / 43 clubs représentés

Football Catégorie U15 Filles

Objectif : Sélection Régionale U16F 2026-2027

10 juin 2026 : Stage de suivi U15F

⇒ 23 joueuses convoquées / 11 clubs représentés

CLASSEMENTS SPORTIFS 2025/2026 ET COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2026/2027

Championnats Régionaux de Jeunes Libres Masculins / Championnats Régionaux Féminins Libres / Championnat Régional des Anciens / Championnats Régionaux Futsal / Championnats Régionaux de Football Entreprise et Critérium

Le Comité,

Après avoir pris connaissance (i) des classements des Championnats Régionaux de la saison 2025/2026, lesquels classements ont été arrêtés sous réserve des procédures en cours, et, pour les catégories concernées, des classements des Championnats Nationaux de la saison 2025/2026 – *et des procédures en cours concernant ces Championnats* -, (ii) des classements des Championnats de D1 des Districts franciliens de ladite saison, (iii) de l'état des engagements pour 2026/2027, et (iv) des propositions des Commissions d'Organisation quant à la composition des groupes 2026/2027 des Championnats Régionaux, lesquelles propositions tiennent compte :

- . Des desideratas des clubs présentés dans les délais,
- . Des problèmes disciplinaires entre clubs (tant au niveau régional que départemental et ce, au travers des échanges entre la C.R.P.M.E. et les C.D.P.M.E.),

Et favorisent une répartition équilibrée des montants et descendants, et des équipes « réserves » au sein d'une même division,

Vu les dispositions de l'article 14 du Règlement Sportif Général de la Ligue,

Vu les dispositions des Règlements des Championnats Régionaux relatives au système de l'épreuve (composition des divisions et accessions/relegations),

Entérine, sous réserve des procédures en cours, les classements des Championnats Régionaux de la saison 2025/2026,

Et adopte, sous réserve des éventuelles procédures en cours, la composition des groupes 2026/2027¹ des Championnats Régionaux suivants (cf. Annexe 1) :

- . U20,
- . U18,
- . U17,
- . U16,
- . U15,

¹ **Rappel** : des recours contentieux étant susceptibles de (i) conduire à une modification des classements, et (ii) imposer à la Ligue des modifications, la composition des groupes telle que présentée à l'annexe 1 ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer aux Championnats dans lesquels ils figurent pour la saison 2026/2027.

- . U14,
- . Seniors Libres Féminines,
- . U18 F,
- . U15 F,
- . Futsal Senior Masculin,
- . Futsal Senior Féminin (sauf la dernière division),
- . U18 Futsal (sauf la dernière division),
- . Anciens,
- . Football d'Entreprise et Critérium du Samedi Après-midi,
- . Football d'Entreprise du Samedi Matin.

Rappelle à toutes fins utiles aux clubs participant au Championnat Régional Seniors Libres Féminines, et au Championnat Régional Futsal Masculin qu'ils sont soumis à des obligations en termes d'engagement d'équipes,

Et les invite à prendre connaissance desdites obligations et de la sanction afférente en cas de non-respect de celles-ci (cf. article 11 du Règlement Sportif Général de la Ligue).

Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin

Le Comité,

Après avoir pris connaissance (i) des classements des Championnats Régionaux de la saison 2025/2026, lesquels classements ont été arrêtés sous réserve des procédures en cours, (ii) des classements des Championnats de D1 des Districts franciliens de ladite saison, (iii) de l'état des engagements pour 2026/2027, et (iv) de la proposition de la Commission d'Organisation quant à la composition des groupes 2026/2027 du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin, laquelle proposition tient compte :

- . Des desideratas des clubs présentés dans les délais,
- . Des problèmes disciplinaires entre clubs (tant au niveau régional que départemental et ce, au travers des échanges entre la C.R.P.M.E. et les C.D.P.M.E.),

Et favorisent une répartition équilibrée des montants et descendants,

Vu les dispositions de l'article 14 du Règlement Sportif Général de la Ligue,

Vu les dispositions du Règlement du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin relatives au système de l'épreuve (composition des divisions et accessions/relégations),

Vu l'organisation du Championnat Seniors du Dimanche Matin du District de la SEINE-SAINT-DENIS pour la saison 2025/2026 selon laquelle la D1 était composée de 2 groupes de 8 équipes,

Vu l'article 9.7.3 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. (« *Le Championnat de Départemental 1 permettant l'accession à un Championnat Régional de Ligue se joue par matches « aller » et « retour », **et ne comprend qu'un seul groupe**, sauf dérogation accordée par le Comité de Direction de la Ligue.* »),

Considérant que le Comité de ceans n'a pas été informé de l'organisation dudit Championnat sous cette forme pour la saison 2025/2026, de sorte qu'il n'a pas pu se prononcer sur la possibilité d'accorder une dérogation audit District,

Considérant que conformément à la jurisprudence administrative, les Fédérations sportives, comme leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues Régionales, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elles ont elles-mêmes édictées,

Vu le souci du Comité de ceans de préserver la régularité et l'équité sportive des Championnats Régionaux,

Par ces motifs,

Entérine les classements du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin de la saison 2025/2026,

Dit qu'il ne peut y avoir d'accession au Championnat Seniors du Dimanche Matin de R2 2026/2027 d'un club issu du Championnat Seniors du Dimanche Matin de D1 du District de SEINE-SAINT-DENIS, étant précisé que la vacance ainsi créée est comblée par la montée

supplémentaire du meilleur 2^{ème} des Championnats Seniors du Dimanche Matin de D1 des Districts franciliens,
Et adopte, sous réserve des éventuelles procédures en cours, la composition des groupes 2026/2027² du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin (cf. Annexe 2).

Championnat Régional Seniors Libres Masculins

Le Comité,

Après avoir pris connaissance (i) des classements des Championnats Régionaux de la saison 2025/2026, lesquels classements ont été arrêtés sous réserve des procédures en cours, et, pour les catégories concernées, des classements des Championnats Nationaux de la saison 2025/2026 – *et des procédures en cours concernant ces Championnats* -, (ii) des classements des Championnats de D1 des Districts franciliens de ladite saison, (iii) de l'état des engagements pour 2026/2027, et (iv) de la proposition de la Commission d'Organisation quant à la composition des groupes 2026/2027 du Championnat Régional, laquelle proposition tient compte :

. Des désidératas des clubs présentés dans les délais,

. Des problèmes disciplinaires entre clubs (tant au niveau régional que départemental et ce, au travers des échanges entre la C.R.P.M.E. et les C.D.P.M.E.),

Et favorisent une répartition équilibrée des montants et descendants, et des équipes « réserves » au sein d'une même division,

Vu les dispositions de l'article 14 du Règlement Sportif Général de la Ligue,

Vu les dispositions du Règlement du Championnat Régional Seniors Libres Masculins relatives au système de l'épreuve (composition des divisions et accessions/relégations),

Sur l'accédant du Championnat de D1 du District des YVELINES

Vu le classement du Championnat de D1 publié par le District des YVELINES duquel il ressort que :

. Avant application du Challenge du Fair-play, l'AS CARRIERES GRESILLONS est classée 1^{ère} (avec 47 points) et le FC VERSAILLES 78 (2^{ème} avec le même nombre de points, le départage se faisant au regard du nombre de points acquis lors des seuls matches ayant opposé ces deux équipes – *4 points pour l'AS CARRIERES GRESILLONS et 1 point pour le FC VERSAILLES 78* -),

. Après application du Challenge du Fair-play, le FC VERSAILLES 78 est classé 1^{er} (avec 53 points) et l'AS CARRIERES GRESILLONS 2^{ème} (avec 50 points),

Vu l'article 14.3 du Règlement Sportif Général du District des YVELINES duquel il ressort que le classement est établi en tenant compte des points de bonus ou de malus attribués dans le cadre du Challenge du Fair-play, ce qui a conduit le District des YVELINES à proposer le FC VERSAILLES 78 en qualité d'accédant au Championnat de R3 à l'issue de la saison 2025/2026,

Vu l'article 5.3.3 du Règlement du Championnat Régional Seniors pour la saison 2025/2026 selon lequel « *La première du Championnat Seniors de Départemental 1 de chaque District, déterminée selon les modalités de classement définies à l'article 14, alinéas 1 et 2, du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., accède au Régional 3 la saison suivante.* »,

Etant souligné que (i) cette disposition traduit la volonté du Comité de Direction de la Ligue d'avoir des règles de classement des équipes des Championnats de D1 des Districts identiques sur l'ensemble du territoire, et ce, dans l'objectif d'une égalité de traitement entre les clubs susceptibles d'accéder à un même Championnat (la division inférieure de Ligue), et

² **Rappel** : des recours contentieux étant susceptibles de (i) conduire à une modification des classements, et (ii) imposer à la Ligue des modifications, la composition des groupes telle que présentée à l'annexe 2 ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin pour la saison 2026/2027.

(ii) ce principe a été rappelé à de nombreuses reprises aux Districts (notamment lors des réunions plénières du Comité de Direction du 17.12.2024 et du 23.06.2025),

Vu l'article 14.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue duquel il ressort que le classement des équipes est uniquement effectué par l'addition des points comme suit :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Match perdu pour erreur administrative (art. 40.2 du présent Règlement) 0 point

Match perdu par pénalité ou par forfait (hors forfait retard) Retrait de 1 point

Et ce, à l'exclusion de tout autre système de cotation,

Vu l'article 5.4 des Statuts de la Ligue duquel il ressort qu'aucune disposition des Statuts ou Règlements des Districts ne peut être en contradiction avec les Statuts et Règlements de la Fédération et de la Ligue,

Il en résulte que la Ligue ne peut tenir compte du classement du Championnat de D1 résultant de l'application du Challenge du Fair-play, cette disposition particulière venant en contradiction avec ses Règlements,

Sur les conséquences de la mesure d'exclusion des compétitions nationales de l'équipe première du FC 93 BOBIGNY à l'issue de la saison 2025/2026

Vu la mesure d'exclusion des compétitions nationales de l'équipe première du FC 93 BOBIGNY à l'issue de la saison 2025/2026 (décision prise en première instance par la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs et confirmée en appel par la Commission d'Appel de la DNCG),

Vu l'entière liberté laissée à la Ligue pour déterminer la division dans laquelle doit être intégrée ladite équipe première,

Vu l'article 26 des Statuts de la Ligue relatif aux attributions du Comité de Direction, selon lequel « *Il statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football sous réserve du respect des Statuts et Règlements de la Fédération, et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou Règlements.* »,

Vu la volonté du Comité de céans de préserver une équité sportive pour l'ensemble des clubs du Championnat et le travail accompli pour accéder ou se maintenir au niveau régional, ledit Comité ne souhaitant donc pas faire supporter aux autres clubs les conséquences de cette mesure d'exclusion, notamment par l'intégration en surnombre de cette équipe dans une division du Championnat Régional,

Vu l'état des engagements du FC 93 BOBIGNY dans les Championnats Seniors Libres Masculins de la Ligue et du District pour la saison 2025/2026,

Par ces motifs,

Entérine, sous réserve des procédures en cours, les classements des Championnats Régionaux de la saison 2025/2026,

Dit que l'accédant du Championnat de D1 du District des YVELINES est l'AS CARRIERES GRESILLONS,

Décide d'affecter l'équipe première du FC 93 BOBIGNY dans la division dans laquelle l'équipe (2) de ce dernier club a acquis sportivement le droit d'évoluer à l'issue de la saison 2025/2026, l'équipe (2) du club étant ainsi remise à la disposition du District,

Et adopte, sous réserve des éventuelles procédures en cours, la composition des groupes 2026/2027³ du Championnat Régional Seniors Libres Masculins (cf. Annexe 3).

Rappelle à toutes fins utiles aux clubs participant au Championnat Régional Seniors Libres Masculins qu'ils sont soumis à des obligations en termes d'engagement d'équipes,

³ **Rappel** : des recours contentieux étant susceptibles de (i) conduire à une modification des classements, et (ii) imposer à la Ligue des modifications, la composition des groupes telle que présentée à l'annexe 3 ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au Championnat Régional Seniors Libres Masculins dans lequel ils figurent pour la saison 2026/2027.

Et les invite à prendre connaissance desdites obligations et de la sanction afférente en cas de non-respect de celles-ci (cf. article 11 du Règlement Sportif Général de la Ligue).

Composition du Critérium Régional U12 2026/2027 et du Critérium Régional U13 à 11 2026/2027

Un rappel des critères de participation au Critérium Régional U12 (pratique à 8) et au Critérium Interdépartemental U13 (pratique à 11) est préalablement effectué :

Critérium Régional U12 (32 équipes dans le niveau Elite / 48 équipes dans le niveau Espoir) :

. Critères incontournables :

- Pour le niveau Elite : avoir une équipe U14 en R1 ou R2 (pour la saison 2025/2026)
- Pour le niveau Espoir : avoir une équipe U14 en R1, R2, R3, ou D1 (pour la saison 2025/2026)

. Critères secondaires (valables pour les deux niveaux) :

- Classement de l'équipe U14 R2, R3, D1 (pour la saison 2025/2026)
- Label Jeunes en cours de validité
- Engagement d'une équipe U13 F dans le Critérium départemental (saison 2025/2026)
- Nombre de licenciés U11 (saison 2025/2026)

Critérium Régional U13 (40 équipes) :

. Critère incontournable : avoir une équipe U14 en R1 ou R2 (pour la saison 2025/2026)

. Critères secondaires :

- Classement de l'équipe U14 R2 (saison 2025/2026)
- Label Jeunes en cours de validité
- Engagement d'une équipe U13 F dans le Critérium départemental (saison 2025/2026)
- Nombre de licenciés U12 (pour la saison 2025/2026)

Etant également rappelé qu'au-delà de ces critères, l'engagement des clubs dans ces deux Critériums est effectué sur invitation, et relève du seul pouvoir discrétionnaire du présent Comité.

Le Comité,

Après avoir entendu les explications du Directeur Technique Régional,

Entérine à l'unanimité les propositions de composition du Critérium Régional U12 et du Critérium Régional U13 pour la saison 2026/2027, étant souligné, concernant le Critérium U13, qu'il a été décidé de ne pas combler les 3 places vacantes.

(Cf. Annexe)

NOMINATION DES COMMISSIONS REGIONALES 2026/2027

Le Comité,

Rappelle que lors de sa réunion du 29 juin dernier, il a décidé de proroger le mandat des membres de Commissions Régionales dont le mandat expire le 30 juin prochain, jusqu'à sa prochaine réunion,

Et, tenant compte du fait que la proposition de composition des Commissions n'est pas encore définitivement arrêtée, décide de proroger, une nouvelle fois, le mandat des membres de ces Commissions Régionales jusqu'à sa prochaine réunion.

Nomination des observateurs en arbitrage

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, le Comité nomme les observateurs en arbitrage pour la saison 2026/2027, étant rappelé qu'au terme de leur mandat, les intéressés ne bénéficieront d'aucun droit au renouvellement de leur mandat.

(Cf. Annexe)

Nomination de délégués stagiaires

Sur proposition de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués, le Comité nomme en qualité de délégué stagiaire pour la saison 2026/2027 :

- . Mme Marie-France ROPARTZ (n°FFF : 2398044619)
- . M. Pascal ALDOUNE (n°FFF : 2544592789)
- . M. Albino DOS SANTOS OLIVEIRA (n°FFF: 2358018087)
- . M. Nasser SAKHI (n°FFF : 9605697939)
- . M. Philippe TETAUD (n°FFF : 2310429953)

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU BAREME DISCIPLINAIRE 2026/2027

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications au Barème disciplinaire de la Ligue,

Les entérine à l'unanimité.

(cf. Annexe)

PRESENTATION ET ADOPTION DES REGLEMENTS DE L'ARBITRAGE 2026/2027

Le Comité,

Pris connaissance des projets de Règlements de l'Arbitrage (Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage et Règlement Intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage),

Après avoir entendu les précisions et autres explications de Pierre BOUREZ, Conseiller Technique Régional en Arbitrage de la Ligue,

Les entérine à l'unanimité.

(cf. Annexes)

QUESTIONS DIVERSES

P. SURMON

- . Organisation du Championnat Départemental Féminin Senior de D1 2026/2027 avec un groupe de 16 équipes.

I. TRAORE – F. CHARRASSE

- . Remerciements pour la subvention accordée au titre de l'appel à projets Districts 2025/2026.

J. SANDJAK

- . Donne lecture du courrier adressé par Brice PARINET à l'attention du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue dans la perspective du traitement du dossier d'appel de l'ES SARTROUVILLE.

- . Informe le Comité de la démission de Florence DUC et la remercie vivement pour son engagement.

Florence remercie le Président et les membres du Comité pour leur accueil, et explique que, pour des raisons familiales, elle a décidé de quitter la région parisienne.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Toufik MOUKRIM